

## Radio Vaucluse du 31 mars 2011 :

Papèteries de Malaucène: continuer l'action! C'est une page qui se tourne à Malaucène. Les papèteries ont fermé, mettant 280 salariés à la porte. Le comité d'entreprise sera fermé lorsque les derniers salariés protégés seront licenciés, lorsque les actions devant les prud'hommes seront achevées. Mais auparavant, les papetiers ont décidé de poursuivre l'action du CE avec une nouvelle association de soutien aux anciens salariés. Jean-Marc Moulin, délégué syndical CGT, membre de l'association "Réseau des papetiers Malaucène-industrie": *"Cela n'aura pas le rôle de recherche d'emploi, mais c'est le soutien, c'est de maintenir le lien entre les anciens salariés. On va aider les gens dans leurs démarches administratives, par le réseau des anciens salariés. Ça permet de savoir que telle ou telle entreprise où quelqu'un s'est replacé, peut éventuellement embaucher, c'est de maintenir l'information concernant la procédure aux prud'hommes. C'est continuer le rôle social du CE, sans ses moyens financiers."*

*2/3 des anciens salariés des papèteries n'ont pas retrouvé de travail:« On espère que l'association pourrait être un interlocuteur pour la revitalisation. Mais on ne l'a déjà guère été dans le cadre du CE. Donc je pense que l'association ne sera que très peu consultée. »*

## Vaucluse du 24 mars 2011 :

### MALAUÇÈNE

## Papeteries : une association succédera au comité d'entreprise

**L**a réunion de mardi, w de l'association "Réseau des papetiers Malaucène-Industrie" a permis de faire le bilan de 2010 et des projets de 2011. L'association a été créée en février 2010 pour suivre et participer au projet de ré-industrialisation, aider les salariés dans leurs démarches administratives, leur apporter un soutien juridique et conserver le lien entre les papetiers. La réunion a permis de renouveler le bureau. L'an passé, l'association a fonctionné en symbiose avec le comité d'entreprise, dont elle est amenée à prendre le relais, avec moins de moyens.

La totalité des biens du comité a été vendue, et le produit

reversé au personnel sous forme de bons d'achat ou de réductions. Une partie de l'argent a servi à payer les experts intervenant dans les procédures, les avocats étant quant à eux payés directement par les salariés. Dans la mesure où le licenciement des salariés protégés n'est pas encore effectif, le comité continue à recevoir de l'argent de l'employeur, mais en proportion des salaires versés. Les salariés ont fait aussi leur bilan des reclassements.

Les études stratégiques de la Cove de novembre 2010 classent Malaucène en "secteur de loisir" et réservent les "territoires spécialisés" à la première ceinture de Carpentras. □



S'agissant des salariés, un tiers a une solution de reclassement qui dépasse un an, sans tenir compte de la pérennité des entreprises.